



cndp
Commission particulière
du débat public
politique des transports
vallée du Rhône
arc languedocien



cndp
Commission particulière
du débat public
politique des transports
vallée du Rhône
arc languedocien



cndp
Commission particulière
du débat public
politique des transports
vallée du Rhône
arc languedocien

cndp
Commission particulière
du débat public
politique des transports
vallée du Rhône
arc languedocien



COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLEE DU RHONE ET L'ARC LANGUEDOCIEN

LE MOT DU PRÉSIDENT A L'ATTENTION DES MEDIAS

Pour la deuxième fois depuis sa création, la Commission nationale du débat public est saisie d'une problématique générale et non d'un projet d'infrastructure.

Il s'agit cette fois du problème de la saturation croissante des infrastructures de transports dans le corridor vallée du Rhône - Arc languedocien et des différentes mesures qui pourraient être engagées pour y faire face. Le gouvernement, au travers de ses deux ministères - Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable - veut savoir quelles solutions seraient acceptables pour les populations des 3 régions concernées, dans un contexte où la France s'est engagée à stabiliser ses émissions de CO2 pour 2008-2012 (protocole de Kyoto et Plan climat 2004) et les diviser par 4 à l'horizon 2050.

Ce débat revêt donc un enjeu considérable. Il sera l'occasion de dessiner le paysage des transports pour les générations futures et, au-delà, de déterminer concrètement quels sont les choix à faire, en termes de société et de mobilité pour les personnes et les marchandises dans le cadre des composantes du développement durable.

A ce titre, les membres de la commission et moi-même attendons beaucoup du public. Notre volonté première est de l'informer au mieux tout au long de ces quatre mois de débat. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il y participe largement et efficacement, qu'il en devienne l'acteur principal et qu'il fasse entendre ses avis et propositions.

Pour cela, nous comptons aussi sur vous, Mesdames et Messieurs les journalistes. Vous serez régulièrement informés du calendrier et invités à toutes nos réunions publiques. Des conférences de presse d'ouverture sont prévues dans chacune des 3 régions et des points presse seront en place pour chaque réunion.

En attendant le début des débats, je suis à votre disposition pour toute information complémentaire et ferai en sorte, malgré un emploi du temps très serré, de répondre à toutes vos demandes et de rencontrer ceux qui le souhaiteront.

En espérant de riches échanges et un fructueux débat,

Cordialement,

Philippe MARZOLF,

Président de la Commission particulière du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| CPDP : sa mission, ses engagements | 4 |
| Quand le débat devient public | 5 |
| Un débat, deux ministères, trois question-clés | 6 |
| Quelle politique pour les transports et l'environnement de demain ? | 7 |
| Six familles de mesures au centre du débat | 8 |
| Le débat, déroulé et fonctionnement | 9 |
| Les premières questions essentielles | 10 |
| Atelier citoyen | 11 |
| Sondage | 12 |
| Calendrier | 13 |
| Membres de la Commission particulière et contacts | 14 |

CPDP : SA MISSION, SES ENGAGEMENTS

Nommée le 6 juillet 2005, la Commission particulière du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien a pour mission de piloter le débat, de sa phase préparatoire jusqu'au compte rendu du débat.

- **Tout au long du débat, la Commission ne se prononce pas sur le fond du sujet, mais veille au respect de la participation du public en assurant l'organisation et l'animation du débat.**
- **Elle diffuse une information complète, transparente et objective.**
- **Elle met en place des moyens d'expression accessibles à tous (réunions publiques, courrier, téléphone, Internet, forum, permanence...).**

Les membres de la CPDP, choisis par le président de la Commission particulière, adhèrent à un code de déontologie. Celui-ci les engage à respecter trois principes fondamentaux :

- **La transparence : toutes les informations doivent être claires et accessibles.**
- **L'équivalence : toute personne peut s'exprimer, poser une question, donner son avis et émettre une proposition.**
- **L'argumentation : les différentes prises de position doivent être argumentées et étayées.**

A l'issue du débat, la Commission particulière rédige un compte-rendu dans lequel elle se fait le rapporteur de ce qui s'est dit au cours du débat, tant sur la forme que sur le fond, sans jamais donner son avis ni prendre position.

Sur la base de ce compte-rendu, le président de la Commission nationale du débat public, M. Yves Mansillon, devra établir dans les deux mois suivant la clôture du débat le bilan du débat public.

Le compte-rendu de la CPDP et le bilan de la CNDP seront communiqués à la presse lors d'une conférence de presse et remis au Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer et au Ministère de l'Écologie et du Développement durable, lesquels auront trois mois pour publier leur décision sur les mesures à mettre en oeuvre.

QUAND LE DÉBAT DEVIENT PUBLIC...

Le débat public permet à tout citoyen, dans un espace et un temps bien définis, de participer et de faire entendre son opinion au sujet d'un projet de grande envergure touchant à son environnement.

Depuis le 27 février 2002, la loi de « démocratie de proximité » rend obligatoire la saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public, érigée en autorité indépendante) pour tout projet d'aménagement important.

L'objectif est de donner la parole au public bien avant la prise de décision politique, de lui permettre d'échanger avec le maître d'ouvrage en s'appuyant sur des informations et des éclairages émanant de personnes compétentes. Cette expression devra être prise en compte dans la décision finale.

...Et porte sur une politique future et non pas sur un projet précis

En règle générale, le débat public porte sur un projet d'infrastructure ou d'aménagement.

Dans le cas qui nous intéresse, conformément à l'article L.121-10 du code de l'environnement, et comme pour le débat sur les options de gestion des déchets radioactifs, la Commission nationale du débat public est saisie sur une problématique générale :

La politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

On invite le public à se prononcer sur les différentes mesures qui pourraient constituer une future politique des transports permettant aux hommes et aux marchandises de se déplacer tout en respectant l'environnement et le cadre de vie à l'horizon 2020-2025.

UN DÉBAT, DEUX MINISTÈRES, TROIS QUESTIONS-CLES

Pour bâtir le débat, la CPDP se fonde sur la lettre de saisine du 27 mai 2005, émise conjointement par :

- Le Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer,
- Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

En préalable, la lettre de saisine cite le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT, aujourd'hui CIACT, Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires) du 18 décembre 2003 comme suit :

Le couloir rhodanien et son prolongement jusqu'à l'Espagne en Languedoc-Roussillon constituent un des axes majeurs de transport ferroviaire, fluvial et routier de notre pays. Son bon fonctionnement est une condition nécessaire au développement de notre économie. Du fait de l'augmentation des trafics et de la congestion des différents systèmes de transports, il est indispensable d'étudier toutes les perspectives de développement des modes alternatifs à la route ainsi que les possibilités de reports modaux, et d'envisager un accroissement de la capacité du réseau routier.

En conséquence, après avoir consulté en 2004 les principaux élus de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, le gouvernement attend que le débat apporte des éclaircissements sur :

1. La manière dont est perçu le fonctionnement actuel et futur du système de transport dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien, en termes de qualité de service et d'impact environnemental.
2. Les orientations souhaitables pour améliorer, dans le cadre des trois composantes du développement durable (économie, environnement et société), les transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, compte tenu des projets de développement des territoires, de la préservation de l'environnement et des mesures envisageables pour favoriser le report modal et pour offrir une meilleure qualité de service aux usagers des transports
3. L'acceptabilité locale des différents scénarios de système de transport envisagés.

Ces réponses permettront d'orienter les études futures sur les différents projets ou mesures envisageables dans le domaine des transports.

QUELLE POLITIQUE POUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT DE DEMAIN ?

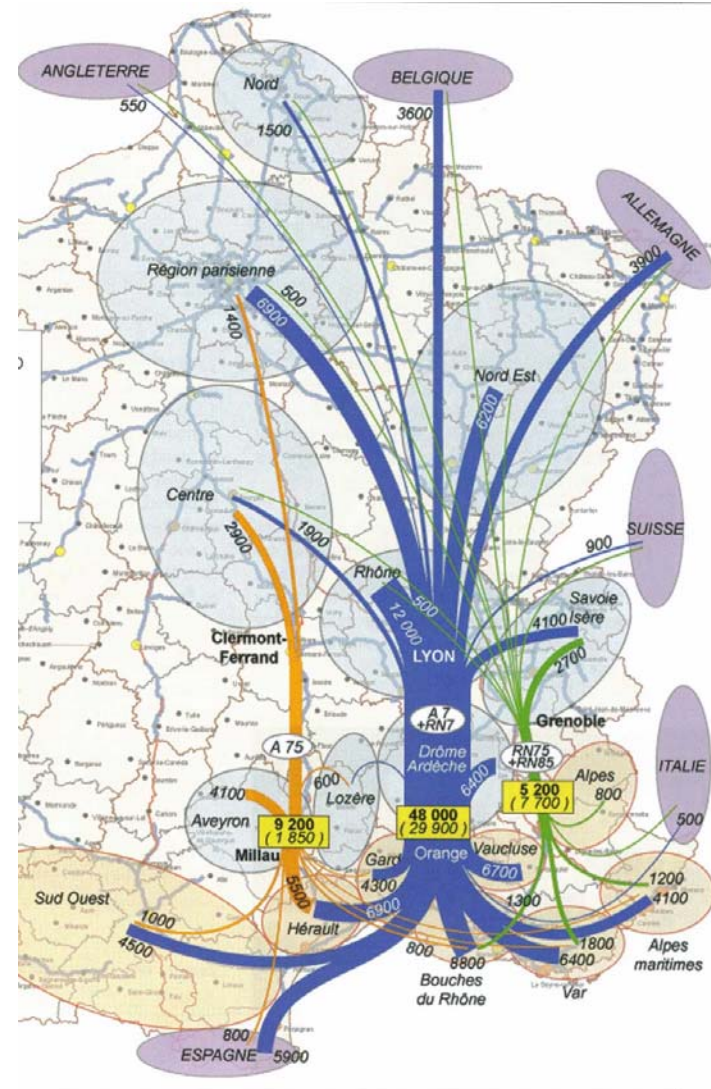
L'axe rhodanien est une artère vitale pour le développement économique, local, régional, national et européen. Il serait aujourd'hui proche de la saturation et limité dans ses extensions. En effet, même si toutes les infrastructures envisagées au CIADT 2003 étaient réalisées, elles ne suffiraient pas à faire face aux besoins croissants de mobilité. De plus, et malgré les progrès technologiques, la croissance régulière des trafics entraîne une augmentation des gaz à effet de serre, en contradiction des engagements de la France à Kyoto et pour l'après Kyoto (division par 4 des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2050).

Comment conjuguer liberté de se déplacer et respect de notre environnement ?

Le débat public a pour but une réflexion d'ensemble sur une politique globale de transport (et non projet par projet) sur des échelles de temps et d'espace variables (court et long terme / échelle locale, nationale et européenne). Il permettra de tester l'acceptabilité d'une trentaine de mesures regroupées en 6 familles qui peuvent apporter des éléments de réponses aux attentes individuelles de déplacement et aux préoccupations collectives environnementales.

Le débat public devra éclairer les décideurs sur les choix à privilégier.

Flux moyen de véhicules / jour (VL et PL) en 2000 - source CETE Méditerranée
 En gras flux de transit, en clair flux local.



SIX FAMILLES DE MESURES PROPOSEES PAR L'ETAT

MESURES

Régulation de l'existant :

Optimiser l'usage des systèmes de transports actuels et limiter la congestion (interdiction de doubler pour les poids lourds, régularisation des vitesses, modulation des péages, régularisation des accès aux autoroutes, incitations au covoiturage...)

Développement des modes de transport fluvial, maritime et ferroviaire :

Favoriser les modes de transports autres que la route pour les voyageurs et les marchandises (services ferroviaires de voyageurs et de marchandises, transports fluviaux et maritimes)

Développement du mode de transport routier :

Développer les infrastructures routières (élargir et créer des autoroutes, aménager des RN)

Progrès technologique soutenu :

Améliorer l'efficacité économique et écologique du système de transport grâce aux innovations technologiques (carburants à partir de la biomasse, motorisation des véhicules). Dépend de décisions ou d'incitations de niveau national ou européen

Maîtrise de la mobilité routière :

Réguler la mobilité routière par des mesures tarifaires (taxes, péages, certificats verts...) ou réglementaires (vitesse, usage des voitures en ville...)

Modification des comportements :

Changer les modes de vie et les habitudes de mobilité (autopartage, télétravail, recours accru aux transports collectifs, modification des politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, réorganisation des chaînes logistiques...)



EFFETS ESCOMPTES

Absorption d'un trafic légèrement plus important sans dégradation du bilan environnemental et nécessitant peu d'investissements.

A trafic constant, amélioration environnementale du système de transport grâce à l'offre de report modal.

Amélioration du service au prix d'une dégradation du bilan environnemental et nécessitant de lourds investissements.

Amélioration du bilan environnemental du système de transport, à trafic constant et en fonction du rythme de diffusion des innovations.

Réduction des émissions des gaz à effet de serre, mais impact sur les échanges économiques.

Peut induire des formes de mobilité conduisant à long terme à un bilan de système de transport très différent sur le plan économique et environnemental, mais famille d'une autre nature que les précédentes.

LE DÉBAT, DÉROULÉ ET FONCTIONNEMENT

Le débat public est un outil de démocratie participative peu connu du grand public. C'est une chance pour chaque citoyen d'être acteur de l'aménagement de son territoire, et d'obtenir avec certitude une réponse précise à toutes ses questions, soit oralement, soit par écrit. De nombreux moyens sont mis en œuvre pour une bonne compréhension du débat et une participation optimale du public, :

Des réunions publiques ouvertes à tous :

1. **3** réunions de lancement (Avignon, Lyon et Montpellier) pour annoncer le débat, présenter les acteurs et expliquer le déroulement.
2. **10** réunions thématiques : de nombreux experts (professionnels, universitaires, associatifs...) approfondissent un par un les grands thèmes du débat et les mesures qui en relèvent, apportant au public les chiffres clés, les données les plus pertinentes, les perspectives à 2020, afin que chacun puisse s'exprimer sur le sujet en ayant reçu toutes les informations nécessaires.
3. **3** auditions publiques pour entendre le point de vue des acteurs et leur permettre de dialoguer avec l'Etat
4. **11** réunions territoriales pour mesurer l'acceptabilité des différentes mesures à l'échelle locale.

Des outils d'information et de participations performants :

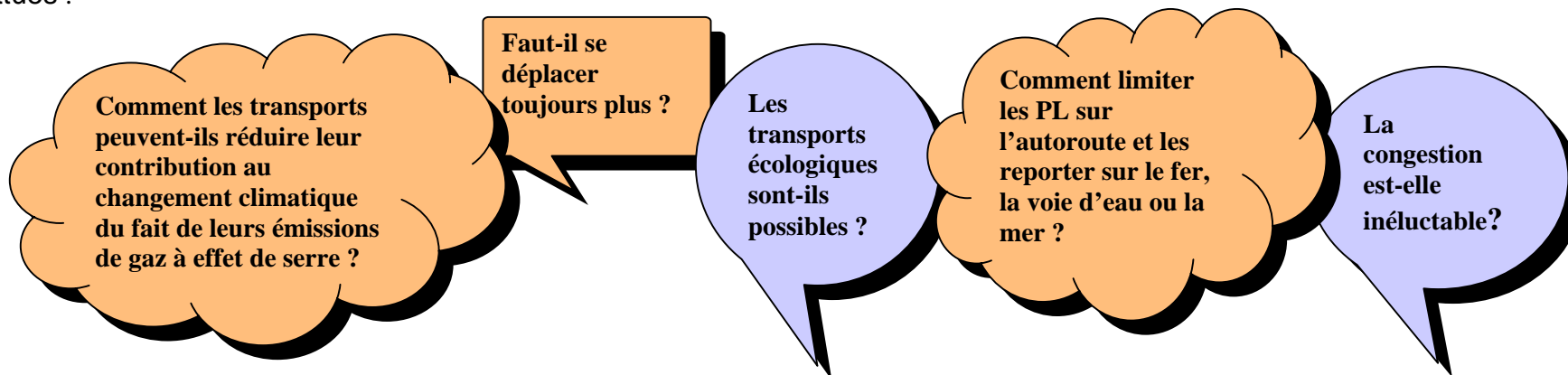
- Un atelier citoyen
- Un sondage
- Un étroit partenariat avec les médias
- Un bureau ouvert au public en Avignon (sur R.V.).
- Un numéro vert.
- Un site Internet avec un forum pour faciliter les échanges entre les citoyens avec la possibilité de télécharger tous les documents relatifs au débat : Le dossier de l'Etat, les journaux du débat, les comptes-rendus des réunions et leurs synthèses, les cahiers d'acteurs, les contributions écrites du public..
- Une rubrique questions-réponses sur le site Internet entre le public et l'Etat.
- Des expositions itinérantes présentant le débat et les problématiques sillonneront les trois régions dans les gares, aéroports, mairies, etc. pendant le débat.

Tous les documents sont disponibles gratuitement, soit par demande écrite (formulaire pré-timbré dans le journal n°1), soit via le site Internet du débat public : www.debatpublic-transports-vral.org, soit en se rendant directement au siège de la CPDP.

Les choix et les réflexions qui seront élaborés ici serviront à initier la politique des transports de demain.

LES PREMIERES QUESTIONS ESSENTIELLES

Les membres de la Commission particulière du débat public ont défini un certain nombre de questions essentielles qui devront être débattues :



- Quelles sont les conditions techniques, sociales et politiques d'une réduction de la consommation d'énergies non renouvelables ?
- Comment limiter les impacts des infrastructures sur les milieux humains et naturels ?
- Les transports peuvent-ils servir le développement durable des territoires ?
- Comment les politiques d'aménagement des collectivités peuvent influencer sur la mobilité et la pollution ?
- Comment concilier les différents types de trafic sur les infrastructures existantes ou en projet ?...

Ces questions et bien d'autres seront traitées lors de 10 réunions thématiques qui seront proposées au public dans les trois régions concernées : Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Réunions thématiques : Offre et demande de transports - Transports et développements des territoires - Transports et environnement global - Transports et environnement local - Transports et mobilité des personnes - Transports et mobilité des marchandises - Politique des transports : passé, présent et futur.

Les auditions publiques seront ensuite l'occasion, pour les acteurs du débat de présenter leurs positions.

L'ATELIER CITOYEN

Cette disposition répond à une volonté de la Commission particulière du débat public d'une part de donner au grand public le moyen de s'approprier les éléments d'une problématique complexe, d'autre part de susciter la plus grande participation possible du public à ce débat.

En effet, le groupe de 15 citoyens représentant la diversité de la population des 3 régions va :

- **Formuler des perceptions et des questions proches de celles du grand public sur la problématique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.**
- **Enrichir le débat par des considérations argumentées.**

Le déroulement :

Commandité par la Commission particulière du débat public, l'atelier citoyen a été confié un comité de pilotage autonome et neutre qui s'inspire de la méthode conçue par l'office danois d'évaluation technologique.

La première étape, après la constitution du groupe de citoyens par un institut spécialisé, consiste à lui apporter, au cours de 3 week-ends de formation, l'information la plus complète possible sur le futur des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

Ensuite, le groupe pourra dialoguer avec des experts, qu'il aura lui-même choisis, lors de l'audition citoyenne, prévue le 22 avril.

A la fin de cette audition citoyenne, le groupe émettra un avis et des recommandations sous la forme d'un cahier d'acteur qu'il remettra officiellement à la Commission particulière du débat public. Ce cahier d'acteur sera diffusé comme les autres cahiers d'acteur dans le cadre du débat auprès des collectivités, des institutions, des organisations économiques, socio-professionnelles et associatives, et du public. Il pourra être présenté par le groupe de citoyens, s'il le souhaite, au cours d'une des auditions publiques organisées en mai par la Commission particulière du débat public.

AUDITION CITOYENNE LES 22 & 23 AVRIL, OUVERT À LA PRESSE - AVIGNON

SONDAGE D'OPINION

La CPDP, par l'intermédiaire de l'institut de sondages IFOP, interrogera un panel de 1800 personnes représentatif des trois régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon sur la problématique relative au débat.

Ce sondage sera entrepris avant l'ouverture du débat afin de permettre à la CPDP de savoir :

- Comment sont perçues l'augmentation des trafics et la congestion des différents systèmes de transport ?
- Quelles attitudes les personnes interrogées prennent-elles face à ce problème ?
- Dans quelle mesure le public s'en remet-il aux pouvoirs publics pour résoudre le problème de saturation ?
- Quelles propositions suggère-t-il pour réduire la congestion, tout en respectant l'environnement ?

Les résultats de ce sondage réalisé au mois de février seront diffusés 15 jours avant l'ouverture du débat.

- Un deuxième sondage sera effectué début juillet sur un échantillon de 500 touristes se déplaçant dans l'aire du débat.
Les résultats de ce sondage seront disponibles pour la réunion de synthèse en Avignon le 25 juillet.



DÉBAT PUBLIC, CALENDRIER

Avril :

REUNIONS DE LANCEMENT, 18h-21h

Marseille : mardi 4 avril

Lyon : mercredi 5 avril

Montpellier : jeudi 6 avril

Du 11 avril au 4 mai :

REUNIONS THEMATIQUES, 18h-21h

- **Offre et demande de transports**

Valence : mardi 11 avril

- **Transports et développement des territoires :**

Marseille : mercredi 12 avril

Lyon : jeudi 13 avril

Montpellier : mardi 18 avril

- **Transports et enjeux globaux d'environnement**

Lyon : mercredi 19 avril

- **Transports et enjeux locaux d'environnement,**

Montpellier : mardi 25 avril

Valence : mercredi 26 avril

- **Transports et mobilité des marchandises**

Avignon : jeudi 27 avril

- **Transports et mobilité des personnes**

Nîmes : mercredi 3 mai

- **Politiques de transports : passé, présent et futur**

Avignon : jeudi 10 mai

DU 10 au 17 mai :

AUDITIONS PUBLIQUES, 18h-21h

Marseille : mercredi 17 mai

Lyon : mardi 18 mai

Montpellier : mercredi 22 mai

Du 7 juin au 6 juillet :

REUNIONS TERRITORIALES 18h-21h

Perpignan : mercredi 7 juin

Sète : jeudi 8 juin

Montpellier : mardi 13 juin

Alès : mercredi 14 juin

Avignon : mardi 20 juin

Marseille : mercredi 21 juin

Mende : mardi 27 juin

Privas : mercredi 28 juin

Lyon : jeudi 29 juin

Narbonne : lundi 3 juillet

Grenoble : mardi 4 juillet

Valence : mercredi 5 juillet

Saint-Etienne : jeudi 6 juillet

REUNION DE SYNTHESE 18h-21h

Avignon : jeudi 20 juillet

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE

La CPDP se compose d'un président et de 6 membres, choisis pour leurs compétences et leur indépendance.

Philippe MARZOLF, Président - Vice-président de la CNDP. Eco-conseiller.

Dominique Bourg, Professeur, Président de la chaire d'écologie industrielle à l'université de technologie de Troyes –
Directeur du Centre de recherches et d'études interdisciplinaires sur le développement durable (CREIDD)
de l'université technologique de Troyes

Philippe Bovy, Professeur de mobilité, transport et développement territorial.

Anne Devailly, Journaliste indépendante.

Noël Lebel, Ancien Directeur de la DATAR – Secrétaire général de la Convention alpine jusqu'en février 2005 –

Claude Leroi, Président d'honneur de la Fédération des Entreprises de Transports et Logistiques de France – Membre de la CNDP

Paul Vialatte, Président de chambre à la cour administrative d'appel de Lyon – Membre de la CNDP

COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC :

26 boulevard St Roch, 84000 Avignon
Tel : 04 32 44 89 50, Fax : 04 90 25 89 63-
Email : contact@debatpublic-transports-vral.org,
Site web : www.debatpublic-transports-vral.org
Numéro vert : 0800 770 412

CONTACT PRESSE :

Nadine Zaffran
06 63 77 15 83
04 32 44 89 50
zaffran@debatpublic-transports-vral.org